CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERVAL

Séance du 04 septembre 2026

Mairie de Lilhac

63 Place du 19 mars 1962
31230 LILHAC

05.61.88.77.84
email : mairie.lilhac@wanadoo.fr
Site : https://www.mairie-lilhac.fr

République Française
Département de la Haute-Garonne

Permanences secrétariat mardi 14h – 17h

LISTE DE PRESENCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2026

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration à	Signature
SIOUTAC Gilbert	X			
GIRAUD Alexia	X			
RAYMOND Régis	X			
DELON Mickaël	X			
COUSSE Christophe	X			
JOURNAUD Nathalie	X			
KENNEL Anne-Marie	X			
BACHEVILLIER Patricia		X		Absente
BAYLE Francis	X			
LOISIL Pascal	X			
ALLARD Louise	X			

2. Modification de délégations.
3. Délibération pour réaliser des travaux urgents d'éclairage public.
4. Achat de mobilier.
5. Marché des Producteurs.
6. Questions diverses.

La séance est ouverte à 21h00

Secrétaire de séance : Alexia GIRAUD

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Pascal BERGOUGNAN a démissionné le 30 juillet 2026, il fait lecture de sa lettre de démission, dit que sa demande a été envoyée à la Sous-Préfecture. Le règlement prévoit que le suivant de liste prenne sa place, c'est donc Francis BAYLE qui siègera.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2026.**

PV de la séance du 10 juillet 2026 a été approuvé par les membres présents.

2. **Modification des délégations suite à la démission de Pascal BERGOUGNAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour donner suite au renouvellement général des assemblées municipales, la commune a désigné ses délégués par délibération en date du 30 mars 2026.

À la suite de la démission de Monsieur Pascal BERGOUGNAN, il convient de procéder à son remplacement en qualité de délégué titulaire au Syndicat des Eaux et à Haute Garonne Environnement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à la désignation de nouveaux délégués titulaires en remplacement de Monsieur Pascal BERGOUGNAN.

Après avoir procédé au vote :

Madame Nathalie JOURNAUD a été élue déléguée titulaire en remplacement de Monsieur Pascal BERBOUGNAN

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour donner suite au renouvellement général des assemblées municipales, la commune a désigné ses délégués par délibération en date du 30 mars 2026.

À la suite de la démission de Monsieur Pascal BERGOUGNAN, il convient de procéder à son remplacement en qualité de délégué titulaire à Haute Garonne Environnement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de Monsieur Pascal BERGOUGNAN.

Après avoir procédé au vote, a été désignée :

Madame Aléxia GIRAUD a été élue déléguée titulaire en remplacement de Monsieur Pascal BERBOUGNAN

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération auprès du Syndicat Haute Garonne Environnement.

- ***Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0***

3. D**élibération pour réaliser des travaux urgents d'éclairage public**

Proposition d'une délibération par le Syndicat départemental de l'énergie Haute-Garonne qui permet de réaliser en urgence des travaux de l'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEG donnant compétence au Maire pour faire effectuer les travaux, signature des documents….

Lecture de la proposition.
Inscription au programme de travaux.
Maximum réparation 10 000€ par an.

La proposition est refusée à l'unanimité car le village n'en a pas l'utilité, cette proposition est plutôt adaptée à des villes plus importantes.

Votants : 10 Pour : 00 Contre : 10 Abstention : 0

Pascal Loisil propose plutôt une discussion sur l'utilité de l'éclairage public, souhaiterais qu'il soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

4. **Achat de matériel**

Logement T4

- Achat d'une plaque de cuisson, d'un four et d'une hotte aspirante. Le devis de l'entreprise **CARSALADE**, à L'Isle-en-Dodon, d'un montant de **1 064 €**, pose comprise pour ces éléments, a été accepté.

Salle polyvalente

- **Bar : l**a tireuse à bière actuelle, âgée d'une quinzaine d'années, est vétuste. Les gestionnaires du bar ont fait une demande pour l'achat d'un matériel plus récent et plus professionnel.

Le maire a effectué de brèves recherches et propose une tireuse à bière professionnelle pour un montant de **1246,99 €**.

Cependant, il souhaiterait que d'autres personnes connaissant mieux ce type de matériel puissent effectuer des recherches plus approfondies afin de proposer d'autres devis. En effet, compte tenu de l'affluence de cet été, le matériel actuel n'avait pas un débit suffisant.

Louise ALLARD demande si le matériel pourra être mis à disposition des autres associations.

Oui, le matériel appartiendra à la commune et sera à la disposition de tous.

Elle demande également si les autres associations peuvent effectuer des recherches. Oui, toutes les associations peuvent effectuer leurs propres recherches.

Anne-Marie KENNEL propose de se renseigner et précise qu'il y a eu des pertes de bière cet été en raison de la vétusté du matériel.

Proposition d'équipement de la salle : il est proposé de vendre les tables lourdes (35 kg) et de les remplacer par une vingtaine de tables plus légères, comme celles déjà acquises.

Certains habitants seraient intéressés par le rachat des tables lourdes, qui sont au nombre d'une vingtaine. Le prix reste à définir. Une fois les tables vendues, la commune pourra racheter des tables plus légères.

Le conseil autorise le Maire à envoyer un mail proposant à la vente les tables lourdes au prix de **100 € l'unité** pour le moment. Si ce prix n'est pas suffisamment attractif pour permettre la vente du matériel, celui-ci sera réévalué.

5. Marché des producteurs

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Alexia GIRAUD.

Elle souhaite remercier le nombre, malheureusement infime, de personnes qui ont pris la peine de lire et de compléter le questionnaire annexé à « L'Écho du Village », publié début juillet.

Pour rappel, ce questionnaire avait pour but de sonder les habitants sur leur souhait ou non de voir renaître un marché de producteurs à Lilhac.

Malgré ce maigre succès, la mairie conserve le souhait de relancer un marché de producteurs de manière hebdomadaire, certainement le dimanche.

Fin juillet, un appel à candidatures a été lancé auprès de quelques producteurs locaux, mais actuellement, les retours ne permettent pas de lancer le projet.

Une nouvelle tentative sera effectuée dès le printemps prochain.

La mairie souhaite créer un moment convivial autour du marché, en ouvrant également la buvette, afin de créer un lieu de rencontre pour les habitants.

Un arrêté devra être pris par le conseil municipal afin de statuer sur plusieurs détails, notamment le jour, le tarif de l'emplacement qui, après vérification, ne peut pas être gratuit, le lieu ainsi que les conditions d'attribution.

6. Questions diverses

Anne-Marie KENNEL demande à Monsieur le Maire s'il sait davantage d'informations concernant la fermeture du commerce de Saint-Laurent. Monsieur le Maire explique que le commerce a fait l'objet d'un contrôle sanitaire. Il avait déjà été prévenu précédemment que des travaux devaient être effectués. D'autres entreprises de L'Isle-en-Dodon ont également été controlées le même jour.

Louise ALLARD interroge le conseil concernant la subvention demandée par l'association « Femmes de Papier**»**
Il n'y a pas encore eu de retour de la Communauté de communes concernant l'attribution de la somme demandée.
Malheureusement, si la Communauté de communes ne leur attribue pas de subvention, la commune ne pourra pas s'engager, car la dépense serait refusée par le Trésor public. La situation financière de la Communauté de communes ne permet plus d'accorder autant de subventions aux associations que les années précédentes.
La situation de Fibre Excellence, qui apporte plus de 100 000 € de taxe foncière à la Communauté de communes, vient également compliquer le budget communautaire. En matière d'aides, il n'y aura donc pas de subvention supplémentaire accordée aux associations en 2026.

Alexia GIRAUD demande des renseignements concernant une formation à l'utilisation du défibrillateur.
Mickaël DELON fait un retour sur les renseignements obtenus : la formation peut être organisée pour un groupe de 7 à 15 personnes, pour un coût de 240 €, et dure environ deux heures. Il s'agit d'une formation aux « premiers secours » intégrant l'utilisation du défibrillateur.
Le défibrillateur doit également faire l'objet d'un nouveau contrôle.
La formation sera financée par la mairie et sera gratuite pour les participants.
Une réflexion est engagée concernant l'emplacement du défibrillateur, qui devrait être accessible à tous et non situé à l'intérieur de la salle. Il avait été installé à cet endroit en raison d'un risque de vandalisme ou de vol.
Mickaël DELON va prendre contact avec le formateur afin d'obtenir une date disponible. Les inscriptions pourront ensuite être lancées.
L'emplacement le plus adéquat sera à définir avec le formateur. Celui-ci pourra également orienter la commune vers l'organisme compétent pour effectuer le contrôle du défibrillateur.
Monsieur le Maire procédera à la signature du devis pour la formation afin d'accélérer la demande.

Anne-Marie KENNEL demande des informations concernant les climatiseurs, qui ne fonctionnent toujours pas.
Le réparateur a passé commande des télécommandes fin juin. Monsieur le Maire a effectué une relance il y a plus d'un mois et présente le mail reçu le 31/08/2026, indiquant qu'il sera tenu informé rapidement dès leur réception.

Régis RAYMOND évoque le chauffage du logement, qui doit être vérifié par Thermonéo.

Régis RAYMOND interroge le conseil concernant la coupe de bois prévue cet automne.
Un technicien de l'ONF a proposé d'attendre une année supplémentaire, le prix du bois étant actuellement en forte baisse et les difficultés de commercialisation du bois coupé étant importantes.
La décision est donc prise d'attendre une année supplémentaire avant de procéder à la coupe.

Pascal LOISIL relance la discussion concernant le lotissement.
Monsieur le Maire explique qu'il souhaite qu'un discours unitaire soit tenu concernant la faisabilité de ce projet. Certaines personnes souhaitent engager rapidement les travaux, tandis que d'autres souhaitent abandonner le projet.
Concernant la chronologie du projet, les devis doivent être actualisés. Le permis d'aménager a été accepté et reste valable encore cinq ans.
Si la commune décide de poursuivre le projet, Monsieur le Maire devra relancer l'ensemble des gestionnaires de réseaux afin de mettre à jour les devis. Les précédents devis faisaient apparaître un montant d'environ 40 000 € de travaux.

Quelles ont été les motivations de l'ancien conseil municipal pour décider d'engager ce projet ?
Lors de la révision du PLUi du territoire, il a été décidé que la commune avait droit à six terrains constructibles entre 2021 et 2031. Les terrains constructibles restants étaient au nombre de deux : l'un a déjà été construit et le second se situe à côté de l'église.
Les autres terrains devaient être recherchés au centre du village, car le nouveau PLUi impose de recentrer les constructions autour de la mairie ou de l'église. Ainsi, si la commune souhaite l'arrivée de nouveaux habitants à Lilhac, ces terrains ont été proposés dans cette perspective.

Quels sont les arguments pouvant aller à l'encontre de ce projet ?
Pascal expose son point de vue. Il estime ne pas avoir été suffisamment informé en amont de l'existence de ce projet, qui lui a été présenté comme déjà finalisé, avec un projet d'habitat locatif de type lotissement. Pascal indique qu'il n'y a pas eu, selon lui, de discussion ni d'annonce publique à ce sujet.

Monsieur le Maire et plusieurs conseillers répondent que l'ancien conseil municipal avait statué sur cette décision. Il existe donc des comptes rendus faisant référence à ce projet, lesquels ont été mis à la disposition de tous. L'information est également apparue dans l'un des numéros de « L'Écho du Village ».
Il est proposé de mettre en place une commission afin de travailler sur ce projet et d'organiser une séance dédiée à l'étude de l'ensemble des éléments nécessaires à une prise de décision ferme et définitive. La date de cette réunion reste à fixer.

Régis Raymond quitte la séance à 22 h 25.

Pascal LOISIL demande à Monsieur le Maire s'il a été contacté par le président de la MJC afin de solliciter la Communauté de communes pour l'attribution d'une subvention supplémentaire.
Malheureusement, la même réponse est apportée que pour l'association « Femmes de Papier » : aucune subvention supplémentaire ne pourra être accordée en 2026.
Pascal LOISIL demande s'il est possible de publier le courrier d'information de la MJC sur PanneauPocket, sur le site internet et par mail.
Oui, cela sera fait.

Louise ALLARD demande à quelle fréquence les conseils municipaux seront organisés.
Cela dépendra des conseillers et des sujets à traiter. La loi impose un minimum de quatre conseils municipaux par an, mais il est possible de ne pas se limiter à cette fréquence. L'organisation des réunions dépendra donc des besoins et des dossiers à traiter.

Les questions diverses peuvent également être transmises entre les membres du conseil afin d'être traitées en dehors des séances. Un résumé de ces questions pourra ensuite être présenté lors des réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 42.

Le Maire,	La secrétaire de séance
Gilbert SIOUTAC	Alexia GIRAUD